Coll
FRC
3206

LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF AUX FRANÇAIS.

Du 18 Fructidor, an V de la République française, une et indivisible.

CITOYENS,

LE Directoire exécutif place sous vos yeux quelques-unes des pièces relatives à la conspiration royaliste.

Ces écrits, d'une authenticité incontestable, racontent les complots, nomment les conspirateurs et développent le fil des trahisons. Ces textes sont trop positifs pour avoir besoin de commentaires. Il suffit au Directoire de vous retracer en peu de mots les événemens auxquels ces écrits se rattachent.

Il est des faits si éclatans qu'aucune imposture ne peut parvenir à les déguiser aux yeux des peuples : telle est la conspiration de Vendémiaire. En vain des tribunaux qui d'abord n'en contestaient pas l'existence, ont osé déclarer depuis qu'il n'y avait point eu de révolte ou de sédition ; le royalisme lui-même a rougi de ce mensonge. Toutes les circonstances de cet événement en avaient trop sensiblement proclamé le but, la nature, le caractère ; et l'opinion de l'Europe eût encore été invariablement décidée à cet égard, quand même on n'eût pas découvert, dans la correspondance de Lemaître, dans les papiers de l'émigré Gélin, les preuves convaincantes et palpables des relations que les principaux agitateurs, meneurs et

4 ix 97
M 2 W 5674

libellistes de vendémiaire, entretenaient avec les royalistes du dehors.

Cependant une importante circonstance de cette époque nous a été long-temps cachée; et nous remplissons, en vous la dévoilant, un devoir pénible, puisqu'il s'agit de vous dénoncer un traître dans un homme qui avait quelquefois conduit vos défenseurs à la victoire.

Tandis qu'on tramait à Paris la dissolution de la Convention nationale, et que des factieux cherchaient à s'emparer de l'autorité suprême; au Rhin, *Pichegru* recevait les propositions de *Condé*, et y répondait par des plans d'invasion et de royalisme. Si le drapeau blanc n'a pas été arboré dans le camp français; si le Rhin n'a point été repassé avec l'armée ennemie; si vos places fortes n'ont pas été livrées et gardées au nom du roi par les troupes impériales; si *Pichegru* n'a point marché sur Paris; s'il n'y est point venu en quatorze jours; citoyens, il est horrible de vous l'annoncer, c'est *Condé* qui s'est refusé à l'exécution de ce projet de *Pichegru :* mais non, ce projet n'eût été qu'entrepris; jamais les braves soldats que le général ose insulter, n'eussent permis qu'il fût consommé; ils ne savent qu'obéir à la voix du patriotisme; ils eussent repoussé et vaincu la trahison.

« Je ne ferai rien d'incomplet, disait *Pichegru;* je ne » veux pas être le troisième tome de *Lafayette* et de *Du-* » *mouriez* »..... Il veut bien leur ressembler par la perfidie, mais il veut les surpasser par le succès et par le complet du crime.

Voilà donc le secret de cette faveur que le royalisme n'a cessé d'accorder depuis à *Pichegru;* voilà pourquoi

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

il a été élu, le premier, président du Conseil des Cinq-cents, après la rentrée du nouveau tiers, au 1.er prairial; voilà l'explication des calomnies dont le Directoire exécutif fut l'objet, lorsqu'il ne fit pourtant qu'accepter la démission de ce général, dont il commençait à peine d'entrevoir ou de soupçonner l'infidélité.

Vaincu le 13 vendémiaire, le royalisme parut un instant céder à l'orage; il ne se montra, du moins pendant quelques mois, que sous les traits hideux du terrorisme, bien sûr de profiter presque également, ou du succès ou de la répression de ce nouveau genre de manœuvre; car tel est, citoyens, le danger de l'anarchie, que si elle triomphe, elle ramène à la royauté à travers les calamités et les crimes, et qu'elle n'a coutume de succomber qu'en faisant prendre aux autorités publiques une attitude toujours plus ou moins favorable aux partisans du despotisme.

Cette dernière maxime ne s'est que trop vérifiée depuis quinze mois; et fort de la défaite de quelques brigands dont il avait pu lui-même organiser le délire ou diriger les tentatives, le royalisme eût fait depuis lors des progrès sinon plus étendus, du moins plus rapides, si l'un de ses orateurs ne se fût trop hâté de marquer le but qu'on se promettait d'atteindre.

Cet orateur est le nommé *Lemerer*, avoué ainsi que *Mersan* par *Duverne de Presle* comme intermédiaire connu et habituel entre une portion du Corps législatif et les agens du Prétendant. Quand, au mois de fructidor de l'an IV, *Lemerer* eut osé, à l'une des tribunes nationales, désigner la Constitution de 1791 comme l'objet des regrets de son

parti ; quand il eut témérairement insulté au triomphe que la liberté remporta le 10 août 1792, les yeux de tous les députés fidèles à la République furent à l'instant dessillés, et depuis lors jusqu'au 1.er prairial dernier, ils ne cessèrent d'opposer aux propositions contre-révolutionnaires, leur zèle, leur dévouement et leur majorité.

Forcé d'ajourner à ce 1.er prairial l'époque de son empire législatif, le royalisme donna d'autres directions à ses efforts : il enveloppa plus étroitement que jamais l'enceinte de la République ; et se créant par-tout des agens, des centurions, des émissaires ; organisant leurs relations, leur subordination, leur correspondance ; constituant en quelque sorte la contre-révolution dans chaque département, dans chaque commune, il travailla tout-à-la fois et à préparer les élections, et à s'assurer d'une force militaire qu'il pût montrer et développer au besoin.

Telle était, citoyens, dès le mois de pluviôse, la puissance du royalisme, que la découverte de la conspiration *Brottier*, *Dunan* et *Villaurnois* ne fit qu'accroître son audace et que fortifier ses moyens par leur manifestation même. Jamais des conspirateurs plus convaincus par leurs écrits et par leurs aveux ne trouvèrent plus d'apologistes, de soutiens et de protecteurs ; on ne craignit pas de laisser apercevoir toute la vivacité de l'intérêt que l'on prenait à leur cause ; et l'on trouva plus utile que dangereux de déployer, en les servant, toute l'étendue des ressources diverses du parti auquel on appartenait sous eux.

Que dans la plupart des départemens, les élections aient été l'ouvrage de ce parti, on ne peut en douter, citoyens, ni lorsqu'on parcourt les débats du tribunal mili-

taire, ni lorsqu'on lit les deux déclarations que *Duverne de Presle* a déposées entre nos mains, et que nous publions aujourd'hui; enfin, ni lorsque l'on considère les sentimens et la conduite des nouveaux fonctionnaires que l'intrigue et la corruption ont donnés à la République. Les émigrés inondant de plus en plus Paris et les départemens; les républicains égorgés ou forcés de fuir loin de leurs foyers; la superstition et le fanatisme rappelés par ceux-là mêmes qui, sous la monarchie, avaient contribué à les proscrire; les institutions patriotiques abandonnées ou insultées; les symboles du royalisme étalés avec impudence; la licence de la presse, portée à un excès dont l'exemple n'existe nulle part; les acquéreurs de biens nationaux, menacés ou déjà même dépouillés de leurs propriétés; le crédit public presque anéanti; le commerce paralysé; l'industrie incertaine; les transactions particulières sans règle et sans garantie; le trésor national laissé sans ressource au milieu de ses nombreux et urgens besoins; tous les mécontentemens exaltés, toutes les discordes ranimées; les défenseurs de la patrie récompensés de leurs triomphes, de leurs sacrifices et de leurs blessures, par des outrages et des proscriptions; la paix extérieure enfin, retardée par l'annonce des innovations intérieures; tel est, citoyens, le tableau que présente la République; et c'est ainsi que se dissipe chaque jour l'espoir qu'avait inspiré et accru, durant plusieurs mois, l'établissement de l'acte constitutionnel.

Non! ce n'est point pour retourner à tant de misère et d'opprobre que vous avez traversé les périls d'une révolution. Vos enfans, vos frères, vos amis, n'auront pas en vain dissipé les armées des rois et conquis l'admi-

ration des peuples. Il n'appartiendra point à des factieux de renverser l'ouvrage de la volonté nationale ; la Constitution de l'an III ne vous sera point ravie.

Des élus de Blankenbourg, usurpant le nom d'élus du peuple, des émigrés, des chefs de chouans, des chefs de conspiration, des hommes enfin qui ont constamment trahi leur devoir dans les fonctions les plus éminentes, ne vous enleveront point le fruit de vos travaux.

Le Corps législatif en saura faire sans doute une sage distinction. C'est sur son patriotisme et ses lumières que vous devez vous reposer pour opérer ce grand acte de justice et de nécessité. Ayez confiance dans le Corps législatif, et laissez agir la loi ; sans quoi votre élan généreux prenant une marche irrégulière et mal assurée, et se dirigeant au milieu du tumulte vers un but mal aperçu, vous en perdrez tout le fruit, si même vous n'en éprouvez les plus tristes conséquences, comme vous l'avez éprouvé tant de fois. N'oubliez jamais, citoyens, que nous sommes entre deux périls également grands ; celui de laisser encore des germes à un mal qui nous amenerait infailliblement de nouvelles secousses, et celui de périr par l'excès du remède.

Pour expédition conforme :

Le président du Directoire exécutif,

L. M. REVELLIERE-LÉPEAUX ;

Par le Directoire exécutif,

Le secrétaire général, LAGARDE.

À PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.

642